

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL  
DE NYON

SUR LE PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION N° 42-2014

**RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 166'000.- POUR LE COFINANCEMENT DU RESEAU AGRO-  
ECOLOGIQUE NYON REGION**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission composée de :

Madame Josephine Byrne Garelli	1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
Monsieur Claude Farine	membre
Monsieur Serge Melly	membre
Monsieur Philippe Schirato	membre
Monsieur Yves Ravenel	membre, excusé

s'est réunie le jeudi 9 octobre 2014 dans les locaux du Conseil régional, en présence de Monsieur Jean Sommer, membre du CODIR du Conseil régional et de Madame Sandrine de Coulon.

La commission les remercie pour leur disponibilité et pour les explications détaillées apportées en réponses aux questions de la commission.

### **Préambule**

Le présent préavis est la suite logique du préavis N° 24-2012 qui accordait un crédit de CHF 215'000.- pour les réseaux agro-écologiques répondant aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur la Qualité Ecologique (OQE). Il s'agissait d'Eco-Terre-Sainte et La Frontière.

### **Le réseau agro-écologique**

Il existe 6 projets de réseaux agro-écologiques dans la région : La Frontière, Eco Terre-Sainte (déjà constitués), Région Nyon (en voie de constitution), Balcon du Léman la Serine et Cœur de la Côte. Pour qu'un réseau agro-écologique puisse exister et être subventionné par la région, au moins 50% des agriculteurs du réseau doivent se regrouper volontairement et payer une cotisation basée sur le nombre des parcelles. Le réseau, lui, doit couvrir au minimum 7% des surfaces totales des parcelles.

Pour le réseau Nyon Région, il s'agit de 38 exploitations agricoles et d'une surface de 66 Ha.

Tout au début du processus, les agriculteurs ne mettaient à disposition que des parcelles en bordure de forêt, ou dans les vallons escarpés. Les services de la Confédération ont modifié les règles du jeu afin que des parcelles plus intéressantes soient mises à disposition.

Aujourd'hui encore, un agriculteur doit avoir une grande motivation personnelle pour le projet en plus de l'aide financière des subventions écologiques.

**Note d'information 1 :** Les réseaux agro-écologiques ont un impact sur le taux de subventionnement de la Confédération pour des projets routiers. En présence de réseaux agro-écologiques le taux de subventionnement atteint 40% contre 30% en leur absence.

**Note d'information 2 :** Suite à la création du réseau agro-écologique La Frontière, ce réseau a reçu des soutiens très importants de la part du Fonds Suisse pour le Paysage en plus des financements OQE.

## **Le financement**

Les cotisations des agriculteurs financent le démarrage d'un projet par l'engagement de biologistes afin de déterminer quelles parcelles seront qualifiées d'« agro-écologique ».

Ensuite, toutes les communes de la zone – en l'occurrence pour le réseau Nyon Région les communes de Nyon, Gland, Prangins, Arnex-sur-Nyon, Coinsins, Cran-près-Céligny, Duillier, Eysins, Signy-Avenez et Vich – doivent accepter de payer leur contribution au projet.

Ces communes ont accepté de financer le projet à hauteur de CHF 1.50 par habitant. A cause de la densité de la population (Nyon, Gland, Prangins) le montant définitif a pu être ramené à CHF 1.10 par habitant.

La commune de Crans-près-Céligny, n'étant pas membre du Conseil régional (CR), a doublé sa participation avec effet de baisser la participation de ce dernier.

Quand le dossier de candidature du réseau est terminé, il permet aux agriculteurs de toucher les subventions prévues par l'OQE au niveau de la Confédération et au niveau du Canton.

## **Quelques acronymes**

FDF : Fleur De Foin

SCE : Surface de Compensation Ecologique

FHT : Arbres Fruitiers à Haut Tige

Les prairies en Fleur De Foin sont très riches en espèces rares. Pour en créer une nouvelle, il faut faucher le foin sur un champ existant et l'épandre sur les parcelles nouvelles à créer. Il en existe actuellement 150 Ha dans notre région, essentiellement dans la zone La Frontière.

Il existe 130 parcelles en Surface de Compensation Ecologique dans notre région. Elles offrent un habitat à la petite faune, à l'avifaune, aux insectes (pollinisateurs, papillons, criquets et grillons) et à la flore.

## **Constat RE Terre-Sainte et La Frontière**

Une délégation du Conseil régional a visité ces réseaux pour faire un état des lieux au bout de deux ans.

Le travail des agriculteurs porte ses fruits. A Trélex par exemple, la différence est visible par la qualité de la prairie et le développement de châtaigniers rares.

De plus, des visites sont organisées par les agriculteurs pour les écoles et les citoyens.

Le but de l'opération est donc doublement atteint par les résultats sur le terrain et le travail didactique qui se fait.

## **Conclusions**

La création de réseaux agro-écologiques représente la concrétisation des lignes directrices nature, paysage et environnement du Plan directeur régional du District de Nyon.

Les résultats des réseaux Eco-Terre-Sainte et La Frontière sont probants avec la création d'au moins 150 Ha de prairies naturelles et l'amélioration paysagère constatée – en particulier dans la zone de La Frontière.

Au vu de ce qui précède, la commission technique vous recommande, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 9 octobre 2014, d'accepter le préavis n° 42-2014, à savoir :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction n° 42-2014 relatif à une demande de crédit de CHF 166'000.-,

ouï le rapport de la commission technique ad-hoc,

ouï le rapport de la commission de gestion et finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 166'000.- en faveur du réseau écologique Nyon région,  
d'imputer le montant total de CHF 166'000.00 sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti sur 5 années

Rolle le 11 octobre 2014

Josephine Byrne Garelli

Claude Farine

Serge Melly

Philippe Schirato